

L'accessibilité numérique. Moyen d'inclusion citoyenne



Forum sur la
diversité, l'accessibilité et l'inclusion

LE PHÉNIX

30 et 31 mai 2018 à Ottawa
Centre de conférences et d'événements d'Ottawa

Le Forum : une heureuse initiative



LE PHÉNIX
au-delà du handicap

Sommaire de l'atelier

1. La loi : LAPHO (en français); AODA (en anglais). Que dit la loi et qui en sont les personnes concernées?
2. Quelle approche pour faire de l'accessibilité du Web un moyen d'inclusion citoyenne?
3. Quels sont nos droits en terme d'accessibilité numérique?
Porter plainte : où et comment?

La loi

LAPHO

Loi de 2005 sur l'accessibilité pour
les personnes handicapées de l'Ontario

L'accessibilité, c'est pour quand?

Les sites Web Internet des organisations désignées du secteur public et des grandes organisations doivent [être accessibles] selon l'échéancier suivant :

- 1. Au plus tard le 1^{er} janvier 2014, les nouveaux sites Web Internet, ainsi que leur contenu, doivent être conformes aux Règles pour l'accessibilité des contenus Web (WCAG) 2.0 (Niveau A).
- 2. Au plus tard le 1^{er} janvier 2021, tous les sites Web Internet, ainsi que leur contenu, doivent être conformes aux Règles pour l'accessibilité des contenus Web (WCAG) 2.0 (Niveau AA), à l'exception...

L'accessibilité, c'est pour quand?

Les sites Web Internet, ainsi que leur contenu, doivent être conformes aux Règles pour l'accessibilité des organisations désignées du secteur public et des grandes organisations doivent [être accessibles] selon l'échéancier suivant :

- 1. Au plus tard le 1^{er} janvier 2014, les nouveaux sites Web Internet, contenus Web (WCAG) 2.0 (Niveau A).
- 2. Au plus tard le 1^{er} janvier 2021, tous les sites Web Internet, ainsi que leur contenu, doivent être conformes aux Règles pour l'accessibilité des contenus Web (WCAG) 2.0 (Niveau AA), à l'exception...

Web Accessibility Initiative (WAI)

Avril 1997

Recommandations : W3C : Web Content Accessibility Guidelines (WCAG)

1999 : WCAG 1.0

2008 : WCAG 2.0

Domaines : Technologies du web;
Développement des recommandations;
Développement d'outils;
Formation et information;
Recherche et développement.

Question numéro 1

Qu'est-ce que la loi sur l'accessibilité numérique?

L'erreur de parler de « personnes handicapées »

Qui a besoin d'un contenu web adapté?



Le manque d'accessibilité... donne des idées!



Quelles sont les situations de handicap visées par la loi?

- Visuel : cécité, basse vision, daltonisme...;
- Auditif : surdité, ouïe faible...;
- Moteur : paralysie, arthrite, blessure...;
- Cognitif : dyslexie, autisme, épilepsie...

Qui a-t-on oublié?

- Personnes vieillissantes;
- Personnes utilisant le Web dans des conditions difficiles (lumière, bruit ambiant, etc.);
- Personnes extrêmement fatiguées;
- Personnes analphabètes;
- Personnes dont le français/anglais n'est pas langue maternelle;
- Personnes utilisant une connexion bas débit;
- Personnes utilisant un équipement désuet;
- Personnes peu ou pas expérimentées avec le Web; etc.

L'accessibilité selon l'inventeur du WEB

« Mettre le web et ses services à la disposition de tous les individus, quels que soient leur matériel ou logiciel, leur infrastructure réseau, leur langue maternelle, leur culture, leur localisation géographique, ou leurs aptitudes physiques ou mentales. » Tim Berners-Lee.

Notre définition

L'accessibilité numérique, c'est de permettre aux utilisateurs en situation de handicap : d'accéder à un contenu en ligne, de le percevoir, le comprendre et l'utiliser, quelle que soit la situation de handicap.

Question numéro 2

Qu'est-ce que « inclusion citoyenne » veut dire,
en parlant d'accessibilité numérique?

La discrimination par le Web

Nous ne sommes pas tous égaux devant le Web.

La citoyenneté numérique

Intégration vs Inclusion

INTEGRACIÓN



INCLUSIÓN



Accessibilité web et inclusion citoyenne à TFO

- Adapter les pages web à toutes les situation de handicap, sans que cela soit vraiment « visible » ou « audible » pour un œil ou une oreille « neutres »;
- Pas de concessions faites au contenu;
- « Focus group » de personnes en situation de handicap;
- « Focus group » de personnes n'ayant pas de besoins particuliers.

L'accessibilité web : approche technique à TFO

Annexes faisant partie de la documentation « accessibilité » :

- Procédure AODA/LAPHO;
- Critères AODA/LAPHO pages web;
- Critères pour les jeux;
- Critères pour les PDF;
- Critères pour les apps;
- Critères courriels et infolettres;
- Bonnes pratiques;
- Déclaration de conformité;
- Plans de test.

Qui teste les sites web d'utilité publique?

Quelques sites web testés par le gouvernement du Canada (l'Office des transports du Canada) en 2016 :

- Air Canada; WestJet; Air Transat A.T. Inc. (Air Transat);
- Sunwing Airlines Inc. (Sunwing); CanJet Airlines; Porter Airlines Inc. (Porter);
- Aéroports de Calgary, Toronto, Montréal, Vancouver, etc.

Question(s) numéro 3

Quels sont nos droits?

Porter plainte, où et comment?

Court historique de plaintes contre des sites web non accessibles

Du site du CIO (Comité olympique international) lors des Jeux de Sydney de 2000,
à celui d'Amazon, en 2015,
en passant par le site du gouvernement du Canada, en 2013.

LAPHO, ne pas en tenir compte, c'est cher!

Pénalité quotidienne d'au plus :

- 100 000 \$, dans le cas d'une personne morale
- 50 000 \$, dans le cas d'une personne physique ou d'une organisation sans personnalité morale. »

Où porter plainte? Et avec quelles chances de réussite?

Tribunal des droits de la personne de l'Ontario (TDPO)

- Bishop contre Hamilton Entertainment and Convention Facilities
(Source : Who enforced AODA Standards by Lisa Stam)

Ombudsman Ontario

- Avertissement : le site de Ombudsman Ontario... présente des obstacles à l'accessibilité!

Accessibilité du Web : quelques pistes d'avenir - 1

- Allégements fiscaux pour les entreprises;
- Création d'un organisme/entreprise sociale/centre d'expertise sur l'accessibilité et l'élimination des obstacles à l'accessibilité;

Accessibilité du Web : quelques pistes d'avenir - 2

- Reconnaissance publique;
- Éducation du public;
- Consultations.

Questions/réponses

Je vous remercie!

Valéry Vlad

vvlad@tfo.org